



PNUE



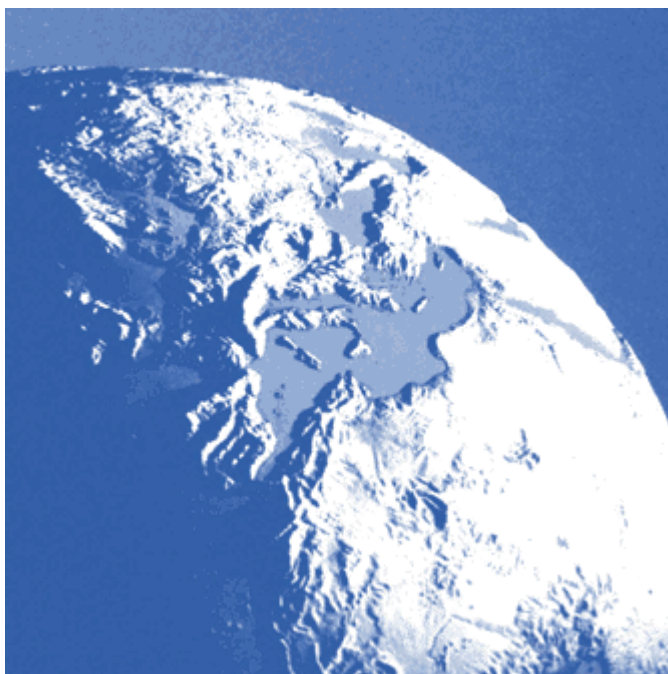
plan  
bleu



## COMMISSION MEDITERRANEENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

FINANCEMENT ET COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT  
DURABLE

Résultats de l'atelier régional d'experts des 3 et 4 juin 2004 de  
Sophia Antipolis : Constats et pistes de propositions



Plan Bleu  
Centre d'activités régionales

Sophia Antipolis  
Juin 2004

## *Financement et Coopération pour le Développement Durable*

### UNE QUESTION POLITIQUE MAJEURE

Les **défis** que les pays méditerranéens, plus particulièrement ceux de la rive Sud et Est et ceux en transition de l'Est Adriatique, doivent relever au cours des vingt prochaines années sont énormes : faire face à la croissance de la demande d'emplois, lutter contre la pauvreté, améliorer le niveau de vie de leurs populations. Pour satisfaire ces défis sociaux et économiques, la prise en compte des considérations environnementales est incontournable qu'il s'agisse d'éviter d'accroître encore des dégradations devenues extrêmement coûteuses pour les économies nationales, de gérer de façon efficiente des ressources rares (eau, sols, littoral,..) qui sont le support même du développement ou de valoriser les atouts de la région (qualité territoriale, savoir-faire, diversité,..) dans la mondialisation. Des scénarios gagnant-gagnant (environnement et développement) sont possibles grâce au découplage et à la valorisation territoriale. Ils peuvent permettre des gains considérables très supérieurs à l'aide publique actuelle au développement (cf. rapport environnement et développement du PAM/Plan Bleu). Le « découplage » entre économie et environnement dans le domaine de l'eau (meilleure gestion des ressources et demandes) permettrait par exemple d'éviter la construction de la plupart des barrages prévus. De nombreux territoires méditerranéens montrent aussi que l'avenir se construira sur la capacité à créer des synergies et plus values entre patrimoine, tourisme, agriculture et industrie.

Ces défis ont une dimension qui n'est pas que nationale. Sans une réduction des écarts de richesse entre les deux rives, sans une meilleure intégration de l'environnement et du développement et sans une mise à niveau des infrastructures environnementales (assainissement, traitement des déchets,..), c'est en effet l'ensemble des **biens publics régionaux** (la stabilité, la qualité de la mer Méditerranée et de son littoral, la santé, la biodiversité exceptionnelle de la région) qui seront de plus en plus menacés et affectés.

Pour faire face à ces défis, des changements de fond sont nécessaires dans les **mécanismes de financement et de coopération** pour faciliter la nécessaire orientation des acteurs vers des scénarios gagnant-gagnant :

- développement socio-économique des PSEM,
- découplage économie-environnement (fort enjeu par anticipation dans les PSEM, essentiellement dans les domaines de l'eau, l'énergie, les transports, le littoral ; choix structurants restant à faire pour les infrastructures),
- valorisation des atouts de la Méditerranée dans la mondialisation (diversité et richesse des patrimoines naturels et culturels, qualité du cadre de vie, savoirs faire, potentiels d'énergies renouvelables, proximité de l'UE...).

A côté des réflexions conduites à l'échelle internationale, une réflexion au niveau régional, considérée comme nécessaire par la CMDDD, a été engagée dans le cadre d'un groupe de travail appuyé par le CAR/PB en qualité de centre support. Cette réflexion a porté sur l'ensemble des pays riverains, non compris la France, l'Italie, l'Espagne et la Grèce.

## LA CONTRIBUTION DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA CMDD

L'activité conduite s'est concrétisée par :

- la réunion d'un comité de pilotage le 31 janvier 2003 auquel ont participé les représentants de six pays volontaires et de la Commission européenne (Europ Aid) pour lancer et orienter l'activité,
- la réalisation d'une étude régionale (par M George Corm), de 2 études nationales (en Croatie et au Maroc) qui se sont ajoutées à l'étude de cas déjà réalisée sur l'Egypte,
- le recueil et l'analyse détaillée par le CAR/PB des données internationales disponibles relatives aux flux financiers (base de donnée du CAD de l'OCDE),
- l'organisation les 3 et 4 juin 2004 d'un atelier régional qui a regroupé 24 participants : experts de 4 pays et de la Commission européenne, représentants des 6 pays membres du groupe, de bailleurs de fonds et de la coopération (PAM, Europe Aid, AFD), ONG et organismes de financement.

Les études réalisées et l'atelier régional ont permis d'établir quelques éléments de constat et de débat à soumettre à la CMDD.

## ELÉMENTS DE CONSTAT

Les analyses montrent la permanence d'**obstacles** majeurs au passage d'un mode non durable à un mode durable de développement, principalement, l'insuffisante **mobilisation des acteurs** (notamment les collectivités et communautés locales, le secteur privé et les instituts de recherche/développement) **et des capitaux** (internes et internationaux) pour le développement durable en Méditerranée et **le peu d'incitations à intégrer les objectifs de durabilité** dans toute décision d'investissement, de financement et de coopération et à mobiliser et responsabiliser en ce sens les acteurs locaux et professionnels.

### 1. LES RESSOURCES DOMESTIQUES ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS

L'analyse des indicateurs et le rapport régional conduisent à mettre l'accent sur :

- le **déficit entrepreneurial** et le **manque d'innovation** de l'économie méditerranéenne (qui est commune à d'autres pays en voie de développement, mais où les pays du sud-est asiatique ont fait des percées remarquables). Cette faiblesse doit beaucoup au caractère « rentier » de l'économie : exportation de main d'œuvre et de cadres (exode des cerveaux), exploitation maximum des sources de rente (foncier-immobilier, commerce, polarisation excessive de l'économie sur le tourisme de masse,...) aux dépens des activités productives à long terme,
- **la faiblesse des ressources fiscales, de la fiscalité directe et de la fiscalité locale** (sauf en Espagne, Italie, France,..). Cela est du principalement à l'étroitesse de l'assiette fiscale, à l'octroi d'exonérations, c qui se traduit par une distribution inéquitable de la charge fiscale. La part des dépenses des échelons locaux en pourcentage des dépenses totales de l'Etat dans le Sud et l'Est méditerranéens est une des plus faibles du monde (11% contre une moyenne mondiale de 25%),
- la part importante des **remises d'émigrés** (de l'ordre de 180 milliards\$ au cours des dix dernières années, à comparer aux 134 milliards \$ d'aide publique alloués de 1973 à 2002) qui permet des niveaux de vie et de consommation qui dépassent largement les niveaux de productivité des économies locales,
- un secteur financier dominé par un **système bancaire** qui dispose d'un quasi-monopole sur l'épargne dans plusieurs pays en développement et qui est resté assez traditionnel malgré les

quelques progrès réalisés à partir des années 90. Cela se traduit par des taux d'intérêt réels élevés, un faible accès des PME au financement, le peu d'encouragement à l'innovation, la difficulté à financer les dépenses de développement durable comme les économies d'énergie (qui représentent souvent un coût immédiat pour un bénéfice différé et nécessite des dispositifs relais innovants),

- le **poids très élevé des dépenses de souveraineté et du service de la dette**. Dans la plupart des PSEM, les dépenses consacrées aux traitements des fonctionnaires (11% du PIB), aux paiements d'intérêts ( allant de 1% du PIB en Syrie à 18% au Liban, avec une moyenne de 4-5% du PIB dans la majorité des pays), les subventions et transferts courants (6%) sont supérieures aux dépenses d'équipement (5 à 8% du PIB). La dette à long terme (pays méditerranéens recouverts par la base de données de la Banque mondiale) est passée de 5,8 milliards \$ en 1970 à 150 milliards\$ en 2000 (poids très élevé notamment en Turquie). En 2000, ces pays ont payé 34 milliards \$ au titre du service de la dette, soit l'équivalent du double des apports totaux nets reçus au titre du financement international. Les tensions et conflits dans la région expliquent par ailleurs la part importante consacrée aux dépenses de sécurité et de défense (entre 3 et 7% du PIB contre une moyenne mondiale de 2,3%),
- des **marges de manœuvre disponibles réduites** pour le financement du développement durable. Une part notamment très faible des dépenses de Recherche et Développement (0,6% du PIB dans les PSEM et 1% dans l'Adriatique Est contre une moyenne mondiale de 2,1%),
- **l'insuffisance de mécanismes d'incitation et de taxation** en faveur du **développement durable** qui se traduit par une surexploitation des ressources naturelles (par exemple, sous tarification de l'eau agricole), par l'inapplication du principe utilisateur/payeur (par exemple la faible contribution des touristes à l'entretien de l'environnement méditerranéen), et par la non rémunération des externalités positives des activités favorables à l'environnement (certaines activités agricoles ou forestières). Un outil fiscal très marginalement utilisé pour le développement durable,
- et surtout le **faible engagement des acteurs locaux et professionnels** (collectivités et communautés locales, firmes du secteur privé, établissements d'enseignements,..) pour le développement durable que ces faiblesses contribuent à expliquer.

Malgré ces faiblesses structurelles, des **progrès** ont pu être enregistrés ces dernières années dans tous les pays. Ainsi, par exemple :

la Tunisie a réussi un découplage entre production agricole irriguée et consommation d'eau (cf. résultats du forum CMDD/Plan Bleu de Fiuggi). Ceci a été permis par des incitations ciblées pour l'agriculture (subventions à des équipements d'irrigation économes en eau), par une augmentation de la tarification et par une organisation des irrigants (associations locales).

L'Egypte est devenue le 6ème pays du monde pour l'utilisation du gaz naturel par les véhicules. Des outils économiques spécifiques ont été mis en oeuvre à cet effet.

Des programmes intégrés de développement rural intégré, expérimentés au Maghreb (Maroc, Tunisie) avec l'appui de bailleurs de fonds, ont permis ou laissent espérer des progrès dans la réduction de la pauvreté et la lutte contre la désertification. Ces programmes responsabilisent les communautés locales d'agriculteurs et éleveurs considérés comme des partenaires et acteurs du développement et de la protection (clarification des droits d'accès aux ressources, régulation des usages, mise en oeuvre par les communautés d'une partie des crédits, soutien aux projets des acteurs).

Une vision des progrès possibles, la mise en place de partenariats avec les acteurs locaux ou professionnels, la mise en oeuvre de mécanismes institutionnels et financiers innovants et la mobilisation d'une combinaison d'outils, la progressivité et la continuité de l'action sont parmi les clefs du succès. Un système de suivi et d'évaluation permet de mesurer les progrès dans le temps.

## 2. LES FLUX DE RESSOURCES EXTERNES, LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'analyse des apports totaux nets reçus (total de l'aide publique au développement, des autres apports officiels et des investissements directs et de portefeuille) à destination des pays méditerranéens (pays UE non compris) sur la période 1971-2002 montre :

- une **croissance des apports totaux nets** (passés de 8 à 16 Milliards \$ en moyenne par an entre la période 1971-80 et 1991-02),
- la **part décroissante de la Méditerranée dans le monde** : 8% du total d'apports internationaux en 1991-02 contre 17% en 1971-80. Ce financement contribue de moins en moins à la croissance économique (3% du PIB méditerranéen non-UE contre environ 6%) et la Méditerranée en développement est devenue la région où le financement international par habitant est le plus faible relativement aux autres régions du monde (juste devant l'Afrique subsaharienne).
- Le **poids relatif de l'UE (Commission, BEI et pays membres : Allemagne, France, Italie,..) et des Etats-Unis**, principaux bailleurs de fonds avec respectivement 49 et 37% du financement reçu par la Méditerranée au cours de la période 1991-02, suivis par le Japon.
- La **concentration très importante de l'aide et des investissements sur quelques pays**. Les Etats-Unis, pour des raisons géostratégiques, destinent à trois pays (Israël, Egypte et Turquie) 90% des apports totaux qu'ils dédient à la Méditerranée. L'aide européenne, relativement mieux répartie entre les pays, tend depuis les années 90 à se déplacer vers les pays des Balkans aux dépens des autres sous régions.
- La **faible attractivité de la Méditerranée aux investissements directs étrangers**. La région reçoit plus d'apports publics que privés : 58% contre une moyenne mondiale de 40% et les IDE sont concentrés sur quelque pays (Israël, Turquie, Egypte, Croatie, Slovaquie..).

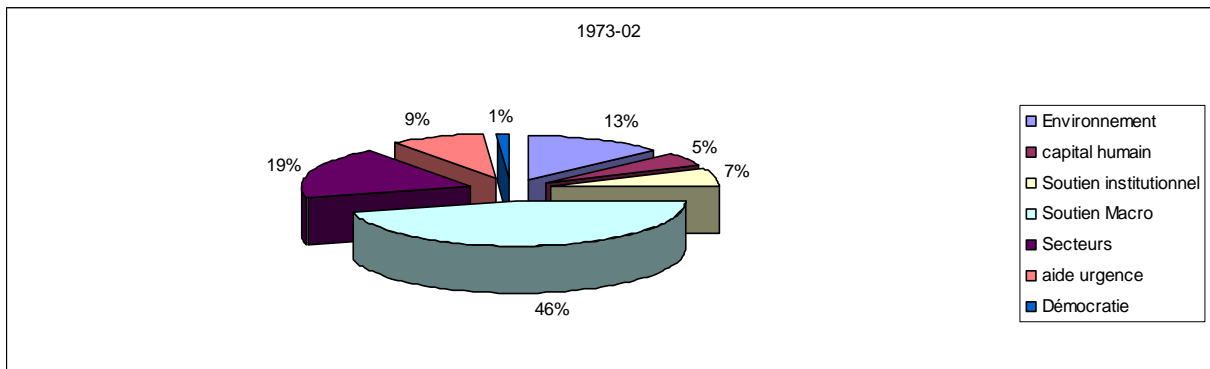
L'analyse de l'aide publique du point de vue de développement durable demande une analyse plus fine que l'exploitation du fichier du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE permet d'aborder. Malgré certaines faiblesses (manque d'homogénéité du fichier, irrégularité de certaines déclarations, notamment de la Commission européenne, regroupement d'actions très différentes, nomenclature parfois discutable), l'analyse permet de se faire une idée assez précise des domaines de l'aide publique que les pays OCDE ont accordée aux pays méditerranéens de 1973 à 2002 (pour un total de 134 milliards \$ sur la période). On peut en retirer notamment les informations suivantes :

- forte **concentration de l'APD sur quelques domaines** : soutien macro-économique (46%), aide d'urgence (9%) dont l'aide alimentaire (5%), grande irrigation (4%), aide à l'importation de biens d'équipement (4%) et sur quelques **grands projets** (1% des projets concentre 56% des montants). Par rapport au reste du monde, il convient de noter la part relativement très élevée ces dernières années de l'aide d'urgence (aide humanitaire) et des « programmes » (aide militaire pour certains pays : Israël, Egypte,..) et la part par contre très faible des aides aux secteurs de production (6,8% de l'APD dans la période 1995-2000 contre une moyenne mondiale de 11%).
- Importance relative des **aides sectorielles classiques** : énergie (7,3%), eau (7,7%), industries (3,5%) notamment les plus polluantes, transports (4,1% dont heureusement une part non négligeable pour le rail : 41%), secteur financier, commerce, télécommunications.
- **Faiblesse de la part relative consacrée au développement durable**. Le montant consacré à l'« environnement » (12 rubriques comprenant les énergies renouvelables, la recherche, le soutien à la gestion, les actions de protection, le développement urbain) s'est élevé à 1,5% du total, soit environ 2 milliards \$ (dont 0,7 pour le développement urbain). Si on y ajoute les secteurs de l'eau et l'assainissement, la forêt et la pêche, certaines rubriques agricoles (éducation, sols, eau), le transport ferroviaire, le développement rural,.., on arrive à un total de 13%. Les rubriques qui portent sur le capital humain (santé, éducation, lutte contre l'analphabétisme, éducation, formation, recherche ..) représentent un total de 5% et celle sur la

démocratie 1%. En additionnant ces trois ensembles de rubriques, on arrive à un **total de 19%** qui ne représente que très imparfaitement ce qui peut être jugé comme contribuant au développement durable. Une analyse plus fine serait nécessaire pour mesurer la contribution effective de ces dépenses, de projets plus classiques (infrastructures, industries,..) ou des soutiens macroéconomique et institutionnels au développement durable.

Si la part relative consacrée à l' « environnement » (au sens large) et au capital humain s'est accrue ces dernières années (croissance notamment du secteur eau et assainissement), on soulignera cependant, la très faible part relative encore consacrée aux projets locaux de développement intégré (développement rural, développement urbain, gestion des zones côtières), au découplage entre économie et environnement (économie d'eau et d'énergie, énergies renouvelables, transports collectifs urbains, maîtrise de la mobilité, agriculture biologique..) et à la valorisation du patrimoine culturel et des produits locaux. Ces dépenses représentent pourtant une importance stratégique pour l'enclenchement de processus de développement durable. Cette faiblesse semble témoigner de la difficulté des bailleurs de fonds à passer d'une logique de grands projets à une approche de grands programmes de projets intégrés, mobilisateurs des acteurs locaux.

### L'APD et le Développement Durable. Donneurs CAD



**Les bailleurs de fond et grands acteurs de la coopération régionale et internationale prennent inégalement conscience de la nécessité de mieux intégrer les objectifs de développement durable dans les stratégies et méthodes** bien qu'ils font de plus en plus référence à des textes et engagements internationaux ou régionaux qui y sont relatifs (objectifs de Rio, Kyoto, du Millenium, de Johannesburg, stratégie de développement durable de l'UE,..).

- Les **réformes économiques** entreprises sous les conseils des organismes internationaux de financement et de l'Union Européenne ont été beaucoup plus concentrées sur la réduction du rôle de l'Etat, la libéralisation des échanges, la suppression des subventions et la privatisation que sur l'amélioration de la performance et de la compétitivité des acteurs locaux et professionnels ou l'assainissement de leurs relations avec l'Etat dans le succès d'un processus de développement durable.
- Si l'**UE** est en soit un exemple, imparfait mais réel, de recherche de conciliation entre libre échange et développement durable et de maintien d'une cohésion territoriale et sociale (importance au sein de l'UE des fonds structurels pour l'agriculture et le développement régional et des directives environnementales), l'objectif du développement durable est resté à ce jour peu intégré dans le **Partenariat euro-méditerranéen**. Les questions environnementales dans le Partenariat ont d'ailleurs été considérées selon une approche sous-sectorielle (dans le cadre du volet économique) et elles ont été peu ou pas intégrées dans les accords d'association et les programmes sectoriels et économiques. Des déclarations récentes reconnaissent cependant la nécessité d'une meilleure intégration de la durabilité dans le Processus de Barcelone et notamment d'une réorientation en ce sens du SMAP. Pourtant les crédits alloués à ce programme sont en diminution et l'essentiel des aides allouées à l'environnement a été réalisé dans le cadre des programmes nationaux. De plus, les programmes nationaux qui absorbent l'essentiel des crédits MEDA sont de plus en plus négociés et gérés sur des bases déconcentrées

et bilatérales (par les délégations de la CE dans les pays), ce qui ne facilitera pas forcément des approches sous-régionales et le renforcement indispensable de la coopération Sud/Sud.

- La meilleure intégration des objectifs de développement durable est aussi reconnue par de nombreux **bailleurs de fonds multilatéraux ou bilatéraux**. L'AFD, par exemple, envisage une évolution possible de son métier de « l'aide projet » vers « l'aide programme ». Elle souhaite, dans ses domaines de compétence, renforcer sa contribution engagée dans l'accompagnement des réformes (mise en œuvre des réformes sur la gestion de l'eau), dans la promotion de techniques labellisées « développement durable » (semis sans labour, énergies renouvelables), encourager l'IDE et la promotion d'un tissu cohérent de PME (incubateurs, essaimage, capital-développement, systèmes financiers), contribuer à une meilleure maîtrise des effets attentatoires au développement durable de la croissance urbaine (transports). Si de nombreux bailleurs considèrent que le soutien à la politique de grands barrages ne se justifie plus et qu'il convient d'encourager des politiques de gestion de la demande, la nécessaire réorientation des politiques a pu être retardée dans certains pays par l'appel à d'autres bailleurs régionaux moins soucieux d'intégration des objectifs de durabilité.
- Une question importante pour l'avenir sera le niveau de prise en compte des objectifs de développement durable dans les interventions de la **BEI** en Méditerranée (qui a fait l'objet de certaines critiques de la part des ONG). Celles-ci vont en effet fortement s'accroître à court terme pour passer de 1,2 à 2 milliards d'euros en moyenne par an, ce qui présente des opportunités importantes pour le développement durable. Sur un montant total de 9,8 milliards d'euros accordés par la BEI au cours de la période 1995-2003, 30% ont bénéficié à l'« environnement » (au sens large proposé par le CAR/PB): eau-assainissement grande échelle (54% des dépenses environnementales), protection des rivières, gestion de déchets, transport par rail, énergie éolienne, réhabilitation des réseaux d'irrigation, fonds de dépollution industrielle et développement urbain (bénéficiant à la seule Turquie). Il faut relever toutefois la part insignifiante des énergies renouvelables (moins de 1%) des crédits dédiés à l'énergie et la part modeste du transport ferroviaire (16%) dans l'ensemble des crédits au secteur des transports. Le capital humain (éducation et santé) a absorbé 3% du total.
- La protection et la production des « **biens publics régionaux et globaux** » en **Méditerranée**, et en particulier le succès des plans d'action stratégiques pour la lutte contre la pollution tellurique et pour la biodiversité, passeront par une meilleure mobilisation des acteurs professionnels et locaux et des capitaux internes et internationaux.

### PISTES DE PROPOSITIONS SOUMISES À L'APPRÉCIATION DE LA CMD

- La réflexion sur les instruments financiers et de coopération pour le développement durable ne peut être dissociée de celle sur les aspects humains, organisationnels et politiques. L'évolution de ces instruments devrait ainsi être réfléchie en fonction des **objectifs** qui pourraient être fixés dans des stratégies de développement durable (la future stratégie régionale et les stratégies nationales ou locales) et en tenant compte de la diversité des situations nationales et locales. Dans tous les cas, il n'y a pas un « modèle » à suivre et les progrès viendront plus de la « périphérie » que du « centre ». Ceci plaide pour le devoir d'expérimentation et la multiplication de **partenariats** (entre bailleurs, états et acteurs locaux et professionnels) **mobilisateurs des acteurs** (entreprises, associations professionnelles, syndicats, institutions éducatives, médias, collectivités locales, communautés rurales et agriculteurs,..). Ces partenariats sont à construire en fonction d'objectifs ciblés de développement durable, en particulier sur ceux reconnus prioritaires à l'échelle méditerranéenne.
- Pour aider à précipiter les changements, des **sauts qualitatifs** seront nécessaires dans les procédures de coopération afin de sortir d'habitudes bureaucratiques s'inscrivant dans la tradition d'octroi d'aides centralisées d'Etat à Etat pour évoluer vers des **aides plus décentralisées** aboutissant à des partenariats de type nouveau (par exemple la mise en place de parcs naturels régionaux conçus comme des « laboratoires » de développement durable,

d'agendas 21,...). Des expériences pilotes pourraient être menées pour montrer le bien fondé de ces bases nouvelles et être ensuite généralisées.

- Des évolutions importantes sont nécessaires **dans les pays** en matière de **fiscalité** et de **rationalisation des dépenses publiques**. L'élargissement de l'assiette fiscale et la baisse des taux d'imposition, la suppression de nombreuses exonérations, le renforcement de la fiscalité locale, la prise en compte des externalités négatives et positives des activités en termes de développement durable dans la fiscalité, la tarification des ressources et les subventions publiques sont des orientations à promouvoir. Des **mécanismes spécifiques** (mise en place de systèmes financiers relais, combinaison d'outils économiques et institutionnels) sont à inventer pour atteindre des objectifs ciblés de durabilité (économies d'eau et d'énergie, industrie propre, développement rural intégré, développement urbain, gestion intégrée du littoral, contribution du tourisme à l'entretien de l'environnement méditerranéen, système de péréquation entre collectivités et entre villes et espaces ruraux, etc..) et en tenant compte des différences de contexte. Un objectif important pour de nombreux pays devrait être la recherche de mécanismes permettant le passage à l'économie formelle de la masse actuelle de petites entreprises informelles, ce qui suppose de leur offrir des avantages suffisants en contre-partie. Des contrats de sous-traitance avec de grandes firmes et la généralisation de formules de micro-crédits pourraient y contribuer.
- Au **niveau régional**, des évolutions importantes sont aussi à imaginer et promouvoir.

Une meilleure **prise de conscience** par les décideurs économiques et politiques du Partenariat euro-méditerranéen des enjeux du développement durable dans la région, des causes des blocages à sa mise en œuvre, des progrès en cours et de la diversité des exemples de bonne pratique paraît indispensable. Les **ministres euro-méditerranéens de l'économie** et des finances gagneront à en faire un sujet de réflexion partagée au service le cas échéant d'une certaine réorientation des politiques.

Les nouvelles enceintes créées au sein du Partenariat euro-méditerranéen : Comité de Coopération et Dialogue Economique pour la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (Femip) et Dialogue économique pour Meda, offrent des opportunités pour mobiliser les ministères économiques sur les solutions gagnant-gagnant du développement durable.

Un **suivi des progrès** paraît indispensable et pourrait contribuer à cette prise de conscience.

Le **PAM** pourrait proposer l'adoption et le suivi de quelques **indicateurs financiers** dans le cadre de la future stratégie ainsi que l'élaboration d'un recueil régulier d'exemples de bonne pratique. Le CAR/PB pourrait en liaison avec les membres du groupe y réfléchir et mettre une proposition en débat lors de l'atelier régional « indicateurs » prévu au printemps 2005. Ces indicateurs et le suivi dans le temps des progrès gagneront à s'organiser thème par thème à l'exemple de l'atelier organisé à Fiuggi sur la gestion de la demande en eau. Il s'agira par exemple de mesurer en continu la part relative des capitaux internationaux et domestiques consacrés à l'énergie, mis en œuvre pour la promotion de l'utilisation efficiente de l'énergie et des énergies renouvelables, les obstacles à surmonter et solutions mises en œuvre.

Les différents **bailleurs de fonds** devront aussi s'attacher à garantir une meilleure mesure de l'efficacité de l'aide du point de vue du développement durable (impératif croissant de mesurabilité : évaluation ex ante et ex post, évolution des nomenclatures, transmission des données à l'OCDE).

- Diverses pistes ont été proposées à la réflexion **pour un renforcement de l'action au niveau régional**.

Un **renforcement de l'aide publique au développement**, conçu pour atteindre des objectifs concrets de développement durable, paraît indispensable pour aider les pays méditerranéens en développement ou transition à faire face aux défis auxquels ils sont

confrontés. Ce renforcement est justifié notamment par l'importance des biens publics internationaux et régionaux en cause en Méditerranée (la paix et la sécurité, la prospérité, l'intégrité environnementale) et par la nécessité d'accompagner la mise en place de la zone euro-méditerranéenne de libre échange d'un renforcement de la gouvernance pour en réduire les impacts négatifs possibles et maintenir les cohésions.

Des **approches communes et différenciées** sont à imaginer et mettre en place notamment pour la conservation des biens publics environnementaux (lutte contre les pollutions marines, contre la désertification, biodiversité, littoral,...). Une application régionalisée du protocole de Kyoto pourrait conduire à la mise en place d'un mécanisme régional de développement propre.

Des mécanismes de **conversion de dette** en actions de recherche développement (pour enrayer la fuite des cerveaux et donner aux pays la capacité de leur développement futur), de technologies propres, de programmes de développement mobilisateurs des acteurs locaux et entreprises des 2 rives sont à réfléchir. Malgré leur faible volume, on peut citer l'exemple des accords bilatéraux passés entre le Maroc et la France d'une part et entre l'Espagne et le Maroc de l'autre ( 90 millions d'euros en 2003 pour ce dernier) qui ont permis de convertir des dettes en investissements locaux publics et privés où interviendraient des entreprises françaises et espagnoles.

L'émission d'obligations « euro-méditerranéennes » sur les grands marchés européens avec la garantie de l'UE (sur le modèle des Brady Bonds dont les USA ont facilité l'émission), la création d'un « fonds euro-méditerranéen » de développement durable et de « taxes méditerranéennes » assises par exemple sur le tourisme ou les transports et la mise en place d'un **accord régional sur les investissements** incluant des considérations environnementales et sociales pour favoriser une plus forte mobilisation des fonds privés au service du développement durable de la région sont autant de pistes de réflexion suggérées.

- Une meilleure **décentralisation de la coopération financière** serait très utile. Des jumelages financiers entre collectivités des deux rives (pour permettre un accès au crédit de celles de la rive Sud avec la garantie de celles de la rive Nord) pourraient être promus
- **Dans l'organisation actuelle du Partenariat euro-méditerranéen, une priorité à court terme consisterait à mieux accompagner le nécessaire engagement de la BEI et de MEDA pour le développement méditerranéen durable** en tenant compte des objectifs concrets de progrès (options gagnant-gagnant) identifiés à l'échelle régionale (rapport environnement développement et future stratégie de développement durable). Outre le soutien à des projets et programmes favorables à ces orientations, l'objectif devrait être un renforcement des capacités dans les pays (mise en place de stratégies, évolution des politiques, notamment fiscales) pour dépasser l'échelle projet et faciliter l'appropriation du développement durable par les différentes politiques sectorielles et par l'ensemble des acteurs locaux, et professionnels. Le Partenariat euro-méditerranéen gagnera aussi à favoriser **des approches sous régionales** contribuant à la promotion de coopérations Sud-Sud dont l'insuffisance est un des premiers obstacles au développement durable de la région.
- **L'évolution de l'action de l'UE dans la région est à mettre en regard de ses perspectives d'élargissement et de politiques de « voisinage »**. Si pour les pays des Balkans et la Turquie, « la perspective européenne » est possible, pour les autres partenaires méditerranéens (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Autorité palestinienne, Syrie et Tunisie), l'UE offre, dans le cadre de sa « **nouvelles politiques de voisinage** » de nouvelles perspectives de **renforcement** de l'intégration euro-méditerranéenne. Cela pourrait constituer une occasion pour améliorer la gouvernance (dont la gouvernance environnementale) dans ces pays grâce à des politiques d'assistance technique et de jumelage et de créer un effet d'annonce fort pour les autres acteurs. Cette politique pourrait déboucher sur la conclusion « d'accords de voisinage » beaucoup plus ambitieux que les accords d'association, impliquant à la fois un engagement financier plus important de l'UE et un engagement politique clair de la part des pays

pour des réformes institutionnelles visant à mieux mobiliser les acteurs et les capitaux autour des objectifs de développement durable.